RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Université de Toulouse

Désignation du médecin directeur du Service de Santé Etudiant de Toulouse.

Conseil d'administration du 16 novembre 2026

Délibération 2026/11/CA-027

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3 ;

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 modifié, relatif à la Comue de Toulouse ;

Vu la convention n°2019-180 signée le 15 novembre 2019 relative au SIMMPS ;

Vu la convention n°2024-070 signée le 21 mai 2024 relative au SSE (ex-SIMPPS), et notamment son article 5.1.1. ;

Vu la délibération n°2019-06-33 du conseil d'administration de l'UFTMiP du 28/06/2019 ;

Considérant que la désignation du Professeur Soulat en tant que médecin directeur du SSE à compter du 28 juin 2023 n'a pas été soumise pour avis aux conseils d'administration des établissements cocontractants alors qu'il a assuré cette mission sous l'autorité du président de la Comue ;

Considérant qu'il est nécessaire de régulariser cette situation de fait en se conformant à la réglementation et à la convention n°2024-070 pré-citée ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- APPROUVE la proposition de régularisation de la désignation du Professeur Jean-Marc SOULAT en qualité de médecin directeur du Service de Santé Etudiant de Toulouse - Occitanie ouest pour une durée de 4 ans, soit pour la période du 28 juin 2023 au 27 juin 2027.

Toulouse le 16 novembre 2026,

La Présidente de l'Université de Toulouse,

[redacted]

Odile RAUZY

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Date de transmission à la Rectrice de Région académique et publication :

23 novembre 2026

Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 30

Nombre de voix favorables : 30
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Université de Toulouse
118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9
www.univ-tlse3.fr